300 ans après, Agnès Pillet a finalement été innocentée

VIEUX LILLE. Ce mardi après-midi, le musée de l'Hospice Comtesse a accueilli une prestation d'un genre particulier. Il s'agissait de juger Agnès Pillet, accusée d'un crime commis en 1718.

Soudain, un murmure parcourt la salle du musée de l'Hospice Comtesse. Sur un squelette, les chercheurs du Centre d'histoire de la justice (CHJ) montrent comment Agnès Pillet a été torturée lors de son interrogatoire. *« Elle n'avoue pas. On la passe à la question ordinaire : on lui place un collier autour du cou et on tire sur la corde. Elle n'avoue toujours pas. On la passe à la question extraordinaire : on lui met un gaufrier autour des doigts et on serre »*, explique Renaud Limelette, ingénieur en histoire du droit à l'université de Lille.

Le public fait une entrée fracassante dans la justice du XVIIIe avec ses méthodes barbares et ses sanctions inhumaines. Comme annoncé, le laboratoire lillois qui dépend du CNRS a organisé sa première « conférence-démo » en « revisitant » le mystère entourant la mort en 1781 d'Henri Bugnicourt, savetier à Cambrai. Sa femme l'a-t-elle égorgé avant de maquiller le meurtre en suicide ? Est-ce une erreur judiciaire ?

Une heure durant, les (faibles et douteux) éléments du dossier (témoignages, autopsie, procès-verbaux....) ont été exposés. Le public a voté et a innocenté la jeune femme. Il y a 300 ans, elle n'a pas eu cette chance. Reconnue coupable, Agnès Pillet avait été bannie du royaume. ■

VINCENT DEPECKER